



La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC)

Présentation aux étudiantes et étudiants
Programmes / enseignement collégial
Université de Sherbrooke
18 avril 2023

Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial

Québec 



Objectifs de la présentation

- Situer la Commission dans le système de l'enseignement collégial au Québec;
- Établir des liens entre ses opérations d'évaluation et l'enseignement.



Plan de la présentation

1. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
2. Opérations d'évaluation menées par la Commission



1. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial



Contexte de création

- Le renouveau pédagogique (1993) : Un enseignement collégial mis à jour et adapté aux besoins de la société québécoise.
 - Mise en place de l'approche par compétences;
 - Définition des objectifs et standards par le Ministère;
 - Mise en œuvre des programmes par les collèges.
- Accroissement de l'autonomie des collèges.
- Renforcement du dispositif d'évaluation externe par la création d'une commission mandatée pour « évaluer ».

Pour une description détaillée du contexte, voir l'avis du Conseil supérieur de l'éducation « [Les collèges après 50 ans : regard historique et perspectives](#) » (section section 1.2.3)

Cadre législatif et réglementaire

- Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (RLRQ, chapitre C-32.2)
- Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel: obligation de se doter d'un plan stratégique incluant un plan de réussite (RLRQ, chapitre C-29, art. 16.1)
- Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1)
- Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) : obligation de se doter de politiques (PIEA et PIEP) et d'en assurer l'application (RLRQ, chapitre C-29, r. 4, art. 24 et 25)

Mission et mandat

Mission

- Contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et en témoigner

Pouvoirs

- de vérification ; de recommandation ; déclaratoire

Mandat

- Évaluer les politiques institutionnelles des collèges et les plans stratégiques et de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés ;
- Évaluer l'application des politiques et des plans institutionnels, ainsi que la mise en œuvre des programmes d'études.

Approche

Approche

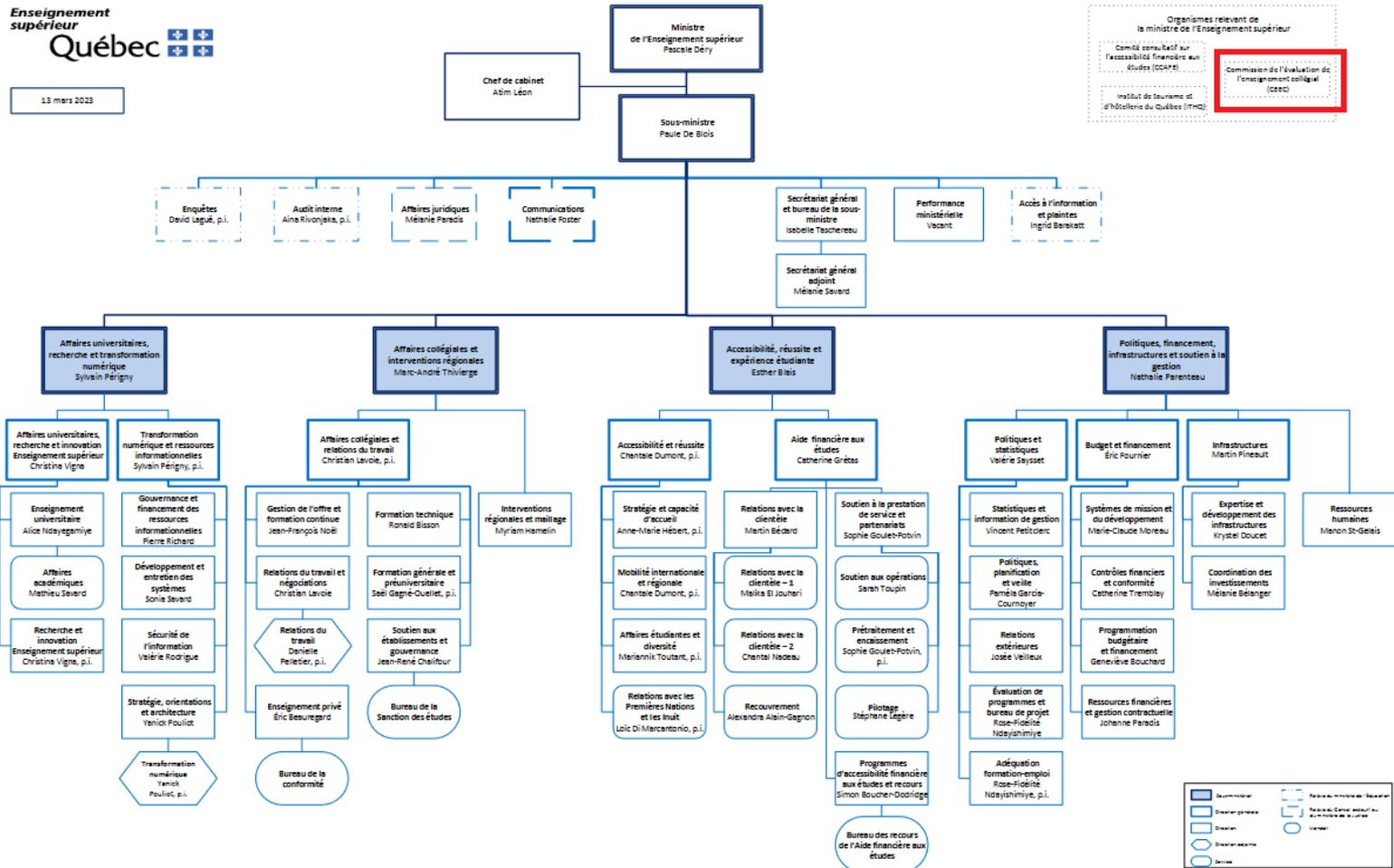
- **Autonomie de fonctionnement** : Choix des évaluations et des modalités (production de cadres de référence et d'outils, formation et accompagnement, veille stratégique);
- **Contribution d'intervenants externes** : Comités de visite, experts, comité de lecture et membres du comité de liaison ;
- **Reconnaissance externe** de l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE)* : 2^e Certification 2021-2026
- **Adhésion au réseau francophone** des agences de qualité pour l'enseignement supérieur (FrAQ-sup)

Équipe

- 4 commissaires, dont 1 président;
- Une équipe de 20 personnes.

La Commission dans la structure gouvernementale

13 mars 2023

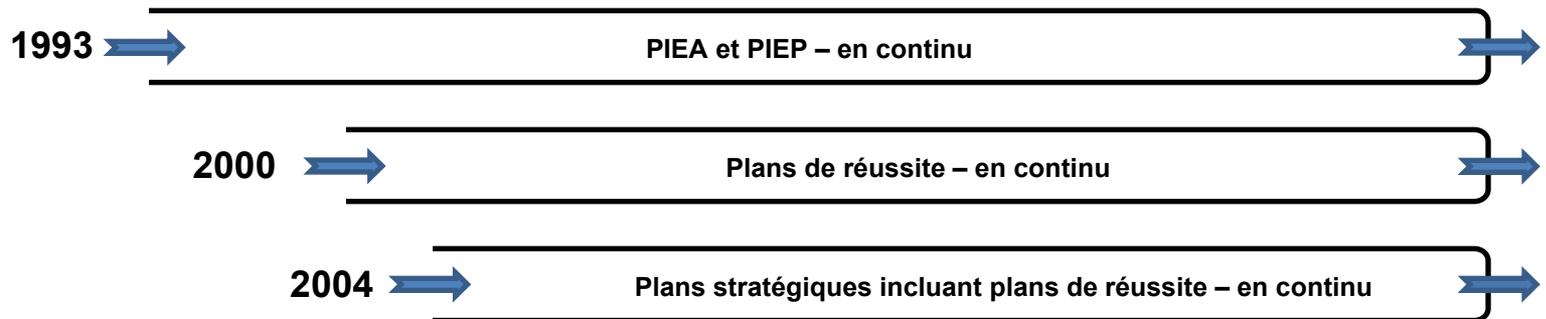




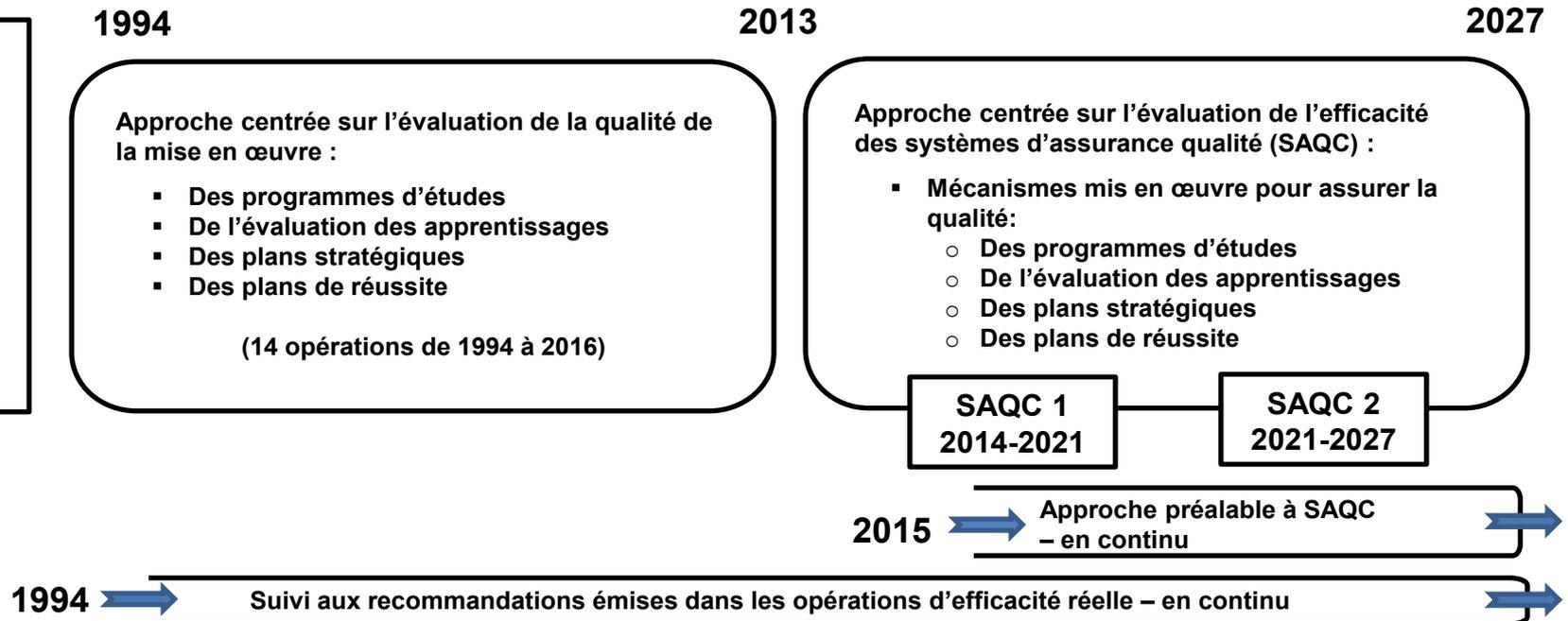
2. Opérations d'évaluation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Évaluations menées par la Commission

Efficacité potentielle



Efficacité réelle



Évaluation de l'efficacité potentielle des politiques et des plans

- **Des évaluations reposant sur des cadres de référence élaborés en tenant compte**
 - Des obligations légales et réglementaires pour les politiques (PIEA et PIEP) et les plans (Plans stratégique et Plans de réussite);
 - Des critères d'évaluation définis par la CEEC dans ses cadres de références;
 - De la consultation des partenaires du réseau collégial.
- **Des rapports d'évaluation**
 - Exprimant le jugement de la CEEC sur l'objet évalué;
 - Comportant, le cas échéant, des avis (recommandations, suggestions, invitations);
 - Publiés sur le site Web de la CEEC et transmis à la ministre.
- **Concerne les 119 collèges du réseau**

Exemple : Efficacité potentielle des PIEA

■ Principes de base

- L'évaluation joue un rôle central dans le processus d'apprentissage;
- L'évaluation des apprentissages doit être juste et équitable;
- L'évaluation des apprentissages s'appuie sur une diversité de pratiques;
- La PIEA est un mécanisme essentiel du système d'assurance qualité d'un collège.

■ 9 éléments essentiels

Finalités et objectifs ; Champ d'application; Plan de cours ; Fonctions et règles d'évaluation des apprentissages ; Épreuve synthèse de programme ; Dispense, équivalence, substitution et incomplet ; Sanction des études ; Partage des responsabilités; Mécanismes d'amélioration continue.

- **Commentaires et avis** : sont formulés sur les aspects pouvant être bonifiés, de l'ordre de (en ordre croissant d'importance) :
- Les recommandations entraînent une obligation de suivi de la part du Collège.

L'invitation

La suggestion

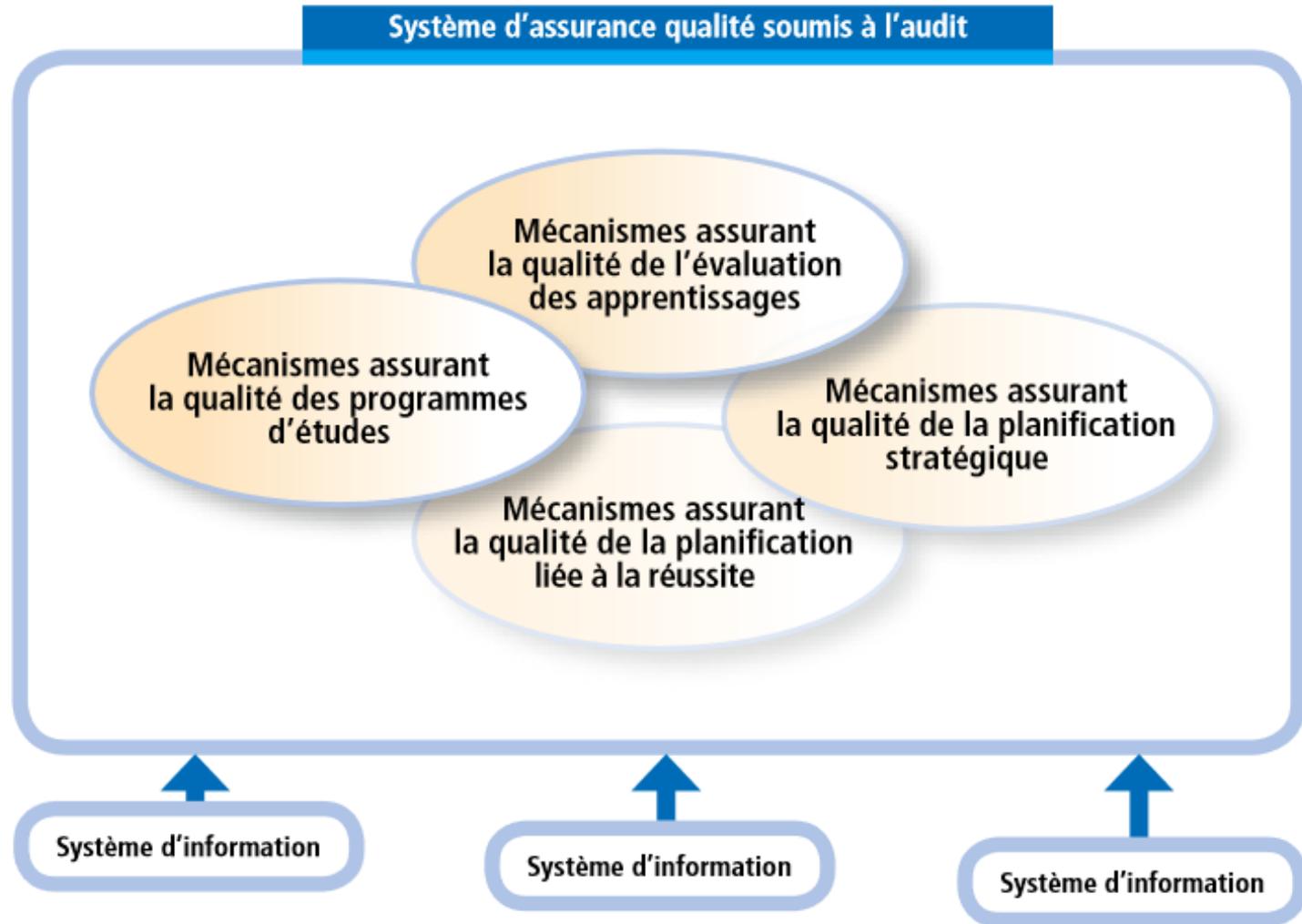
La recommandation

Évaluation de l'efficacité réelle : Système d'assurance qualité des collèges (SAQC)

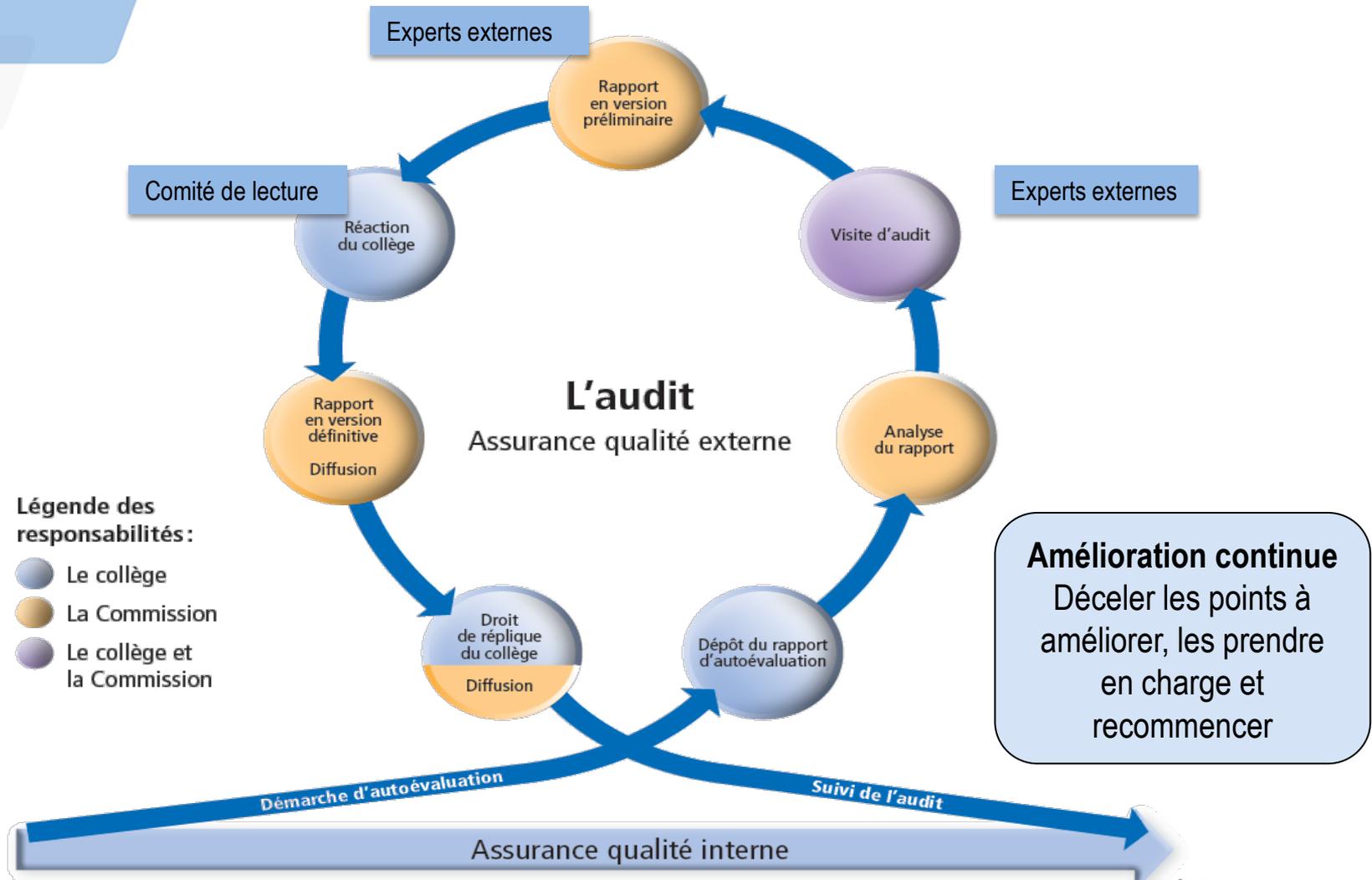
- **Des évaluations reposant sur des cadres de référence élaborés en tenant compte**
 - des critères définis par la CEEC dans les cadres de référence;
 - de la consultation des partenaires du réseau collégial.
- **Un processus d'audit**
- **Des mesures d'accompagnement**
- **Des rapports d'évaluation**
 - Exprimant le jugement de la CEEC sur l'objet évalué;
 - Comportant, le cas échéant, des avis (recommandations, suggestions, invitations);
 - Publiés sur le site Web de la CEEC et transmis à la ministre.
- **Le suivi des recommandations**
- **Concerne 82 collèges du réseau (2^e cycle)**

Composantes SAQC

Un **audit** centré sur l'**efficacité des mécanismes** pour chacune des quatre composantes du **système d'assurance qualité**



Processus SAQC





Avis et jugements SAQC

- La Commission formule des commentaires de même que des avis sur les aspects pouvant être bonifiés:

L'invitation

La suggestion

La recommandation

- Les recommandations entraînent une obligation de suivi de la part du Collège.
- Jugements de la Commission sur les quatre composantes;
- Jugement global de la Commission sur l'efficacité du système d'assurance qualité;

Évaluation de l'efficacité réelle :

Approche préalable à SAQC

- À l'intention des nouveaux établissements d'enseignement collégial;
- Vise l'élaboration des mécanismes institutionnels d'assurance qualité, leur application et le développement de pratiques d'évaluation de la qualité;
- Met l'accent sur l'atteinte par le collège de ses objectifs (objectifs de formation, objectifs des politiques);
- Vise à faciliter l'évaluation de l'efficacité de leurs systèmes d'assurance qualité (SAQC);
- Concerne 34 collèges.



Pour en savoir plus sur la Commission

www.ceec.gouv.qc.ca



**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**

888, rue Saint-Jean, 4^e étage

Bureau 400

Québec (Québec) G1R 5H6

418 643-9938

www.ceec.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur [LinkedIn](#) et sur [Twitter](#)

**Merci de
votre attention!**

Vous pouvez compléter notre sondage de satisfaction à l'adresse suivante :

- [Satisfaction séance information](#)

Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial

Québec 